



Déclaration commune des partenaires sociaux des industries des bois et de l'importation des bois réuni en Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) le 10 juin 2021 sur l'exportation des grumes

La réunion paritaire du 10 juin 2021, dans le cadre de l'examen de son ordre du jour, a fait le point sur la situation économique et l'évolution de l'emploi dans nos secteurs d'activités.

Les participants ont été informés des difficultés rencontrées par les entreprises au titre du dossier de l'exportation des grumes notamment vers l'Asie.

Ils ont décidé, afin d'assurer la sauvegarde des entreprises et des emplois qu'elles représentent, d'établir la présente déclaration commune pour alerter les Pouvoirs Publics et les institutionnels des risques encourus.

Les partenaires sociaux ont ainsi estimé que :

- L'état doit agir pour sauver les entreprises françaises et les salariés qu'elles emploient.
- Les mesures prises doivent tenir compte du souci de relocaliser l'activité et les emplois concernés en valorisant une matière première nécessaire et utile aux entreprises, aux salariés et aux consommateurs.
- Ces préoccupations ont des conséquences sur l'ensemble de la chaîne client fournisseur de l'amont à l'aval de la filière et concernent aussi bien l'industrie que l'artisanat.
- Une prise de conscience est nécessaire sur le danger lié à l'exportation des grumes pour les entreprises de transformation du bois et leurs salariés qui bloque leurs approvisionnements et entraîne des arrêts d'activité.
- L'urgence de la situation nécessite la mise en œuvre de procédures adaptées et rapides pour trouver les solutions les plus efficaces pour remédier à une situation qui peut entraîner rapidement des défaillances d'entreprises.

Dans ce cadre, il est nécessaire de rappeler que depuis 6 mois, 35 à 100% des volumes de chênes de la forêt privée partent à l'export, principalement en Chine et 90% des scieries de chênes n'ont plus assez de bois pour assurer leurs besoins de l'année.

Ce phénomène s'étend également aux volumes de résineux avec des acheteurs étrangers qui perturbent les achats.

Cette situation s'accélère et s'amplifie avec la décision de la Russie de bloquer ses exportations de grumes et de sciage auprès de son client principal, l'Asie.

Il est rappelé que l'export des grumes en Chine a également pour conséquence concrète d'annuler le bénéfice de la captation de carbone par le bois. Le gâchis écologique est donc immense. Il détruit tout le travail sylvicole de plusieurs générations de forestiers en gaspillant tout le carbone stocké durant la croissance des arbres.

Les partenaires sociaux sont confiants dans les réponses qui leurs seront apportés de la part d'un gouvernement qui a fait de la relocalisation de l'industrie française une de ses priorités mais alertent les dirigeants sur l'urgence des mesures à prendre.

L'exportation des grumes ne peut plus être tolérée tant que la sécurisation des approvisionnements des entreprises n'est pas assurée.

Les partenaires sociaux par la présente déclaration commune souhaitent réaffirmer leur volonté de sauvegarder l'emploi et d'assurer la pérennité des entreprises dans un contexte où ils participent grandement au maintien de l'économie actuelle y compris dans le cadre de la crise sanitaire.

A Paris, le 10 juin 2021